

Dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 8 octobre 1971, le premier ministre (M. Trudeau) a énoncé la politique multiculturelle du gouvernement. En réponse à sa déclaration, voici ce que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a dit, comme en fait foi la page 8546 du hansard de cette date:

Je voudrais dire tout de suite, monsieur l'Orateur, que l'accent que nous avons mis sur le multiculturalisme ne constitue en aucune façon une attaque contre la dualité fondamentale de notre pays. Ce que nous voulons, nous, c'est la justice pour tous les Canadiens. Ce que nous voulons, c'est la reconnaissance de la diversité culturelle de notre pays.

Voilà ce que nous voulons, monsieur l'Orateur,—que l'on reconnaisse qu'il y a eu réellement un apport et que le multiculturalisme n'est pas seulement la politique officielle, mais la volonté de le réaliser.

Je vais examiner deux problèmes en particulier. Je parlerai en premier lieu de l'enseignement des langues. Il a beaucoup été question aujourd'hui de l'enseignement d'une langue tierce à l'école. Ayant enseigné dans une école secondaire de l'Ouest et appris une langue seconde autre que le français, je sais ce qu'il advient de la langue seconde ou de la langue tierce, selon les contextes, dans l'Ouest.

Tant que nos universités, notamment celles du Manitoba et de l'Alberta, ont exigé une langue seconde comme condition d'admission à la plupart des facultés, nos écoles secondaires ont maintenu l'enseignement de la langue seconde. Dans la plupart des cas, il s'agissait du français, de l'ukrainien ou de l'allemand. Depuis que les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta ont renoncé à ces conditions d'admission pour toutes les facultés, l'enseignement de la langue seconde dans les écoles secondaires est un désastre. Les étudiants n'optent plus pour l'enseignement d'une langue seconde, que ce soit le français, l'ukrainien, l'allemand ou une autre langue autorisée.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, à mon avis doivent ensemble mettre en œuvre un programme constructif permettant à l'enseignement de la langue seconde de prendre un nouvel essor. Non seulement la connaissance d'une langue seconde est-elle un avantage et donne-t-elle à l'individu une plus vaste perspective culturelle; elle est nécessaire si l'enseignement de la langue doit lui-même survivre et si l'on ne veut pas que l'Ouest canadien devienne encore plus unilingue qu'il ne l'est présentement. Il faudrait donc mettre en œuvre un programme d'aide financière et les élèves doivent être incités à apprendre une deuxième langue.

Je veux soulever aussi la question de la radiodiffusion. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a donné à la Chambre son opinion sur la Société Radio-Canada mais je ne suis pas d'accord. Si la Chambre se souvient bien, nous avons déjà discuté du poste de radio CKSB de Saint-Boniface que Radio-Canada a acheté pour en faire un de ses postes de radio de langue française. Je n'ai pas d'objection et je l'ai déjà dit au cours d'un débat à la Chambre. Je propose toutefois que la Société Radio-Canada réévalue cette politique et qu'au besoin, la loi sur la radiodiffusion soit modifiée afin que dans les cas où le besoin existe, l'on accorde du temps pour des émissions en troisième langue sur les ondes des postes de langues anglaise ou française de la société Radio-Canada.

Pourquoi cela, monsieur l'Orateur? Il y a de nombreux postes de radio partout au Canada, surtout dans l'Ouest qui pourraient accorder du temps de diffusion. Mais très souvent ce ne sont pas des heures très propices et les obligations financières sont si lourdes qu'on est presque

Multiculturalisme

obligé de refuser l'usage de ces postes au groupes ethniques. Le quatrième volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme, qui s'intitule «L'apport culturel des autres groupes ethniques», a fait les recommandations suivantes:

8. Nous recommandons que le C.R.T.C. supprime les restrictions relatives aux émissions privées en d'autres langues que l'anglais et le français, sauf celles qui ont trait aux obligations administratives et civiles des détenteurs de permis ou qui s'appliquent également aux programmes en langues anglaise et française.

● (1750)

9. Nous recommandons que la Société Radio-Canada reconnaisse la présence des langues autres que l'anglais et le français dans la vie canadienne et qu'elle abolisse les restrictions qui s'appliquent à ces autres langues en matière de radiodiffusion et de télévision.

Je propose au secrétaire d'État (M. Faulkner) de qui relève la Société Radio-Canada que la loi sur la radiodiffusion canadienne soit modifiée de façon à permettre à Radio-Canada, qu'il s'agisse d'un poste de langue anglaise ou française de diffuser les informations à ces groupes ethniques.

Je voudrais féliciter le secrétaire d'État de s'être embarqué dans ce programme, aussi limité soit-il, que vise à créer des films à caractère ethnique. Cette politique doit être encouragée et généralisée. Je conviens avec le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que ces films devraient être faits en versions anglaise et française à des fins éducatives et pour faire mieux comprendre à tous les Canadiens de diverses origines que nous partageons tous la même identité canadienne.

Enfin, cela fait environ 100 ans que le Canada s'est vraiment lancé dans un programme de multiculturalisme, en ce sens qu'il y a environ 100 ans, le troisième groupe, comme on l'appelle, a commencé à arriver au Canada. Jusqu'à cette époque, de ceux qui n'étaient pas indigènes, le Canada était connu comme un pays de langue française ou de langue anglaise. Comme aujourd'hui, ces gens commencent à fêter leur centenaire, et je pourrais citer divers groupes dans ce cas. J'estime que c'est une très bonne chose pour le Canada que, 100 ans plus tard, même si ces gens ont appris l'anglais, surtout pour des raisons économiques, il aient conservé et nous ont offert un peu de leur culture, enrichissant ainsi le Canada.

Si l'on songe à cette période et aux effets qu'elle a eus sur le développement du Canada, on voit qu'il faudrait recommander fortement au ministre et à ses collègues de faire en sorte que le ministère du multiculturalisme soit, non pas un ministère de second ordre, mais plutôt un ministère à part entière chargé de promouvoir des programmes en reconnaissant que les apports de ces groupes ethniques ont contribué au développement du pays. Cela fait, je suis certain qu'on constatera une meilleure entente entre les Canadiens. Je suis personnellement convaincu qu'étant donné nos diverses origines, ce sera seulement si nous parvenons à nous comprendre, à communiquer et à parler les uns avec les autres que l'entente pourra se faire et que nous nous rendrons compte que nous devons nous créer une identité canadienne malgré notre diversité. Le Canada a trop d'importance pour moi pour qu'on permette qu'il soit divisé par des questions de nationalité. Il nous incombe d'édifier notre unité nationale.

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois avoir entendu quelqu'un dire qu'il me restait sept minutes. J'essaierai d'être aussi bref que possible, car je sais que le député de Meadow Lake (M. Nesdoly) a essayé plusieurs fois d'obtenir la parole cet après-midi. Comme